



Mairie de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 20 MARS 2018

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE
TOULON

N°DEL/18/039

OBJET : ACCORD DE LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR LA POURSUITE DES
PROCÉDURES DE RÉVISION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) ET DU RLP
(RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ) PAR LA MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE

Nombre de CONSEILLERS en exercice : 49

**L'an deux mille dix-huit, le vingt Mars, à 8H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance
Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.**

Etaient présents

Raphaële LEGUEN, Claude ASTORE, Marie BOUCHEZ, Jean-Luc BIGEARD, Martine AMBARD, Christian BARLO,
Christian PICHARD, Eric MARRO, Rachid MAZIANE, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Jocelyne LEON, Christiane
JAMBOU, Jean-Luc BRUNO, Michèle HOUBART, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Corinne SCAJOLA, Marie VIAZZI,
Bouchra REANO, Louis CORREA, Christopher DIMEK, Reine PEUGEOT, Alain BALDACCHINO, Virginie SANCHEZ,
Damien GUTTIEREZ, Joseph MINNITI, Romain VINCENT, Nathalie MILLE, Daniel BLECH

Etaient absents

Makki BOUTEKKA, Patrick FOUILHAC, Corinne CHENET, Jean-Pierre COLIN, Sandie MARCHESINI

Etaient excusés

Marc VUILLEMOT	Raphaële LEGUEN
Anthony CIVETTINI	Christian BARLO
Denise REVERDITO	Claude DINI
Isabelle RENIER	Jocelyne LEON
Joëlle ARNAL	Christian PICHARD
Any BAUDIN	Bouchra REANO
Florence CYRULNIK	Jean-Luc BIGEARD
Yves GAVORY	Claude ASTORE
Riad GHARBI	Daniel BLECH
Salima ARRAR	Martine AMBARD
Olivier ANDRAU	Christopher DIMEK
Joël HOUVET	Reine PEUGEOT
Danielle TARDITI	Virginie SANCHEZ
Nathalie BICAIS	Joseph MINNITI
Sandra TORRES	Romain VINCENT

Jean-Luc BIGEARD a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Monsieur Claude ASTORE, Maire Adjoint

Par délibérations respectivement approuvées en Conseil Municipal le 25 juillet 2014 et le 29 septembre 2017, le Conseil Municipal a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de son Règlement Local de Publicité (RLP).

Le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée "Toulon-Provence-Méditerranée" a conduit à un transfert de compétences à compter du 1er janvier 2018.

A ce titre, les procédures précitées ne peuvent plus être poursuivies que par ladite Métropole, sous réserve d'un accord de la commune à l'origine des procédures.

Par courrier du 07 décembre 2017, Monsieur le Maire de La Seyne-sur-Mer a sollicité la Métropole afin de confirmer l'intérêt de finaliser ces démarches.

Par délibération n°126714 en date du 13 février 2018, le Conseil Métropolitain a approuvé la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution, sous réserve d'un accord de la ville.

Considérant l'intérêt à finaliser la révision du Plan Local d'Urbanisme, pour lequel le débat sur les orientations d'urbanisme s'est tenu le 18 décembre 2017,

Considérant la nécessité de réviser le règlement local de publicité avant 2020 pour éviter sa disparition et le retour aux règles nationales contenues dans le code de l'environnement,

Conformément à l'article L153-9 du code de l'urbanisme qui stipule que «lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis», il convient aujourd'hui, que le Conseil Municipal se prononce sur la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU et du RLP, engagées par la Commune avant le 1er janvier 2018,

Vu la délibération n° DEL/14/248 du 25 juillet 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

Vu la délibération n° DEL/17/195 du 29 septembre 2017 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité de la Commune,

Vu la délibération n° DEL/17/264 du 18 décembre 2017, portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Toulon-Provence-Méditerranée"

Après entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la Métropole "Toulon Provence Méditerranée", pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU et du RLP engagées par la Commune avant le 1er janvier 2018, citées précédemment.
- de dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Var ainsi qu'au Président de la Métropole "Toulon Provence Méditerranée".

- de dire que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, et qu'elle sera publiée au recueil des actes administratifs. Elle sera en outre affichée au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

POUR : 41
ABSTENTIONS : 3 Danielle TARDITI, Alain BALDACCHINO, Virginie SANCHEZ

Transmission à la Préfecture du Var

Le : 22 MARS 2018

Publication le : 22 MARS 2018

Rendu exécutoire le : 22 MARS 2018

Pour Extrait conforme

Marc VUILLEMOT

Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de
Toulon-Provence-Méditerranée